

 <b>ROUXMESNIL BOUTEILLES</b> Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	<b>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025</b>
--	---

Date de convocation : 13/05/2025

Date d'affichage : 13/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Jonathan DESGROISILLES

**Etaient Absents :** Armelle POIRIER a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS

Mr Alain NOEL a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u>
En exercice	18	<b>DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE LES FARFADETS</b>
Présents	15	
Pouvoirs	3	
Votants	18	

L'école maternelle de la commune, construite en 1984 fait partie du patrimoine immobilier communal. Depuis son ouverture en janvier 1985, plusieurs équipements ont été remplacés dont la chaudière. Une chaudière gaz a été installée en 2006.

Cette chaudière est aujourd'hui devenue obsolète, énergivore, et peu performante en termes d'efficacité énergétique. Face aux préoccupations concernant les coûts de l'énergie, la municipalité a décidé dans le cadre de la rénovation énergétique de ses bâtiments de procéder à l'installation d'une pompe à chaleur Air/Eau. Cela permettrait à la commune de générer de véritables économies sur la facture annuelle d'énergie tout en garantissant l'utilisation d'une énergie renouvelable et générera un air intérieur de meilleure qualité.

Le montant de l'installation de ce nouveau système de chauffage plus écologique s'élève à 80 349.00 € H.T. La date de commencement de l'installation est prévue pour le mois d'août 2025.

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, cet investissement peut bénéficier de l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Nous avons ainsi sollicité un devis auprès de l'entreprise Elite réfrigération dont le siège social est situé 6 rue de la basse Belloye 76 270 CALLENGEVILLE, devis n° 25027 du 21.04.2025 s'élevant pour la partie travaux à 80 349.00 € H.T.

Le plan de financement est basé sur une subvention D.E.T.R calculée à hauteur de 30% du coût H.T de l'opération.

Le plan de financement proposé est le suivant :

SOURCES	MONTANT EN €	TAUX
Autofinancement	16 069.80 €	20 %
Aide de l'Etat DETR	24 104.70 €	30 %
Aide de l'Etat DSIL	40 174.50 €	50 %
Total du projet	80 349.00 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet et le plan de financement,
- De solliciter une aide de 30% pour le projet détaillé ci-dessus au titre de la DETR,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue en subvention,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250519-27-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025  
Publication : 27/05/2025